

**Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)**

\*\*\*

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;  
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que la ferme sise 9, rue Romaine à Boulaide se caractérise comme suit :

La ferme (GEN) sise 9, rue Romaine a été construite en 1827 selon l'inscription sur la clé de voûte<sup>1</sup>. En 1852 et en 1865 il y a eu des agrandissements<sup>2</sup> et depuis, à part l'ajout de deux annexes secondaires, l'ensemble a gardé sa forme historique (AUT/EVO). Lors de sa construction, près du croisement avec la rue du Curé, l'ensemble se trouvait en bordure méridionale de la localité, de nos jours il se trouve en plein centre de Boulaide.

Les corps de bâtiments principaux, à savoir la maison d'habitation et l'annexe agricole, forment une ferme longère (Streckhof) (TYP). En effet, les deux immeubles sont adossés l'un à l'autre suivant le même alignement et sous une même toiture. L'annexe ajoutée à gauche de la maison n'a pas un grand impact visuel sur l'ensemble principal, mais ferme néanmoins la propriété vers le voisin. Les immeubles sont implantés en retrait par rapport à la rue et sont ainsi devancés par une avant-cour.

La maison est implantée sur un plan presque carré. Elle s'élève sur deux niveaux surmontés par une toiture à croupette. La façade principale se divise en trois travées d'ouvertures. La composition est régulière, sobre, harmonieuse et bien proportionnée, ce qui est très caractéristique pour l'architecture (rurale) du XIX<sup>e</sup> siècle (PDR). L'entrée se trouve dans l'axe central. Les encadrements des baies sont en pierre naturelle avec un pourtour appliqué en béton/crépi et des appuis en béton. Celui de l'entrée est un peu plus mis en évidence par une clé de voûte décorative et un petit entablement (AUT/PDR). La façade se termine par une corniche en bois à modillons. La façade postérieure présente une composition un peu moins régulière, ce qui n'est pas inhabituel pour une face non visible du domaine public. Les ouvertures sont également rectangulaires mais de différentes tailles. En outre, seul un encadrement en pierre naturelle reste visible, les autres ont été transformés ou recouverts par un enduit.

La maison d'habitation a conservé sa structure bâtie, avec une cave voûtée, le fumoir « Haascht » de même que ses divisions verticales et horizontales (AUT). En outre un four de l'époque de construction est conservé dans la cuisine. A l'origine le four était adossé au pignon gauche de la maison, mais depuis 1852 il se trouve dans l'étable / garage qui a été ajouté à cette époque (AUT/EVO).

---

<sup>1</sup> Sur un plan historique de l'Administration du Cadastre et de la Topographie datant de 1810 il n'y a pas encore d'immeuble à cet endroit, tandis que le plan parcellaire de 1824 (Urkadaster) une construction est visible. Soit la construction a commencé avant 1824 et a été terminée en 1827, soit l'immeuble a été inscrite plus tard sur le plan de 1824. En effet, des corrections sur le plan original se faisait jusque dans les années 1840.

<sup>2</sup> Administration du Cadastre et de la Topographie, cases-croquis n°192 et N°937 des exercices de 1852 et 1865.

A l'intérieur, la maison conserve également divers éléments historiques tels que des dalles en schiste dans le couloir et la cuisine, différentes portes avec chambranles en bois ou encore des stucs sur les plafonds (AUT). La pièce avant, au rez-de-chaussée à droite, abritait une boucherie. On aperçoit encore un comptoir de vente de même que des tiges métalliques pour accrocher la viande. Le revêtement du sol en carrelage date vers la moitié du XX<sup>e</sup> siècle, tandis que le décor en stuc sur le plafond semble plus ancien, peut-être le vestige d'une utilisation de la pièce comme salon (AUT/EVO).

L'annexe agricole, érigée pour abriter des étables au rez-de-chaussée un fenil à l'étage, présente également une composition symétrique, bien rythmée et bien proportionnée surmontée par une toiture à deux pans. Ce corps de bâtiment est plus long que la maison, implanté sur un plan rectangulaire. Les ouvertures sont typiques pour ce genre de bâtiment (GEN). En effet, leurs formes et tailles suivent la fonction de la partie qui se trouve à l'intérieur. De cette façon, on y aperçoit un grand portail de grange en arc surbaissé pour accéder à la grange, des portes et fenêtres pour accéder et aérer les étables ainsi que des petites lucarnes d'aération à l'étage. Les encadrements sont en arc surbaissé, en briques recouverts de crépi. A l'arrière une petite annexe secondaire a été adossée, accessible que par l'extérieur et non pas par l'annexe agricole. Il s'agissait d'une pièce de la boucherie qui se trouvait dans la maison d'habitation.

Les immeubles sont des témoins de l'architecture traditionnelle rurale. En effet, ils sont érigés en pierres locales en utilisant des techniques habituelles à cette époque (TLP). Les gabarits et compositions sont également très caractéristiques pour ce genre de construction à cette époque. Ainsi, les immeubles méritent d'être protégés pour leur intérêt historique et architectural.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), période de réalisation (PDR), typicité du lieu ou du paysage (TLP), évolution et développement des objets et sites (EVO)

**La COPAC émet un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de la ferme sise 9, rue Romaine à Boulaide (no cadastral 109/6270). 11 voix pour un classement, 1 voix contre un classement et 2 abstentions.**

Présent(e)s: Alwin Geimer, Beryl Bruck, Christina Mayer, Claude Schuman, Guy Thewes, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, John Voncken, Marc Schoellen, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Patrick Bastin, Ruud Priem, Sala Makumbundu.

Luxembourg, le 17 mai 2023